

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Micro-centrale de Cazouls d'Hérault

Avis d'ouverture de l'enquête publique préalable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation au titre du Code de l'environnement (articles L214-1 à 6)

Le projet présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'autorisation renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la Micro-centrale de Cazouls d'Hérault est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Monsieur Serge OTTAWY, cadre supérieur SNCF retraité, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Cette enquête se déroulera dans les communes de Cazouls d'Hérault et de Montagnac.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont présents dans le dossier.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (2 route de Boyne - 34120 Cazouls-d'Hérault), siège de l'enquête et à la mairie de Montagnac pendant **33 jours du 07 février 2013 au 11 mars 2013 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux ⁽¹⁾ afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse du syndicat, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Dominique CHARBONNIER, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (2 route de Boyne - 34120 Cazouls-d'Hérault).

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public :

**Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault
le jeudi 07 février 2013 de 09H00 à 12H00**

**Mairie de Montagnac
le mercredi 20 février 2013 de 09H00 à 12H00**

**Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault
le lundi 11 mars 2013 de 14H00 à 17H00 (fin de l'enquête 17h00)**

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans la mairie de Montagnac, au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault ainsi qu'à Sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr.

⁽¹⁾ du lundi au vendredi : 08h30-12h30 / 14h-17h